

PROCES-VERBAL

de la séance extraordinaire du Conseil communal du 20 février 2013

Lieu : à 19 h. 30 en sa salle

Présidence : M. René Ansermet

Le Président, M. René Ansermet, remercie les conseillères et conseillers d'avoir répondu présents à cette séance extraordinaire et salue chacune et chacun.

Il souhaite également la bienvenue à M. le Syndic et MM. les Municipaux et plus particulièrement au nouveau municipal, M. Mario DA SILVA qui a été assermenté, par le bureau du Conseil, en date du 28 janvier 2013.

Le Président rappelle que les conseillères et conseillers doivent, en cas d'absence, s'excuser auprès du Bureau du Conseil communal.

L'**ordre du jour** se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
3. Correspondance et communications
4. Préavis municipal N° 01/2013 concernant le déplacement de la conduite d'eau potable sur la parcelle 423 à Lavey-les-Bains
5. Communications de la Municipalité
6. Propositions individuelles
7. Divers
8. Contre-appel

1. Appel

21 présents, 5 excusés, 3 absents

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de notre Assemblée.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune demande de modification et il est accepté à l'**unanimité**, tel que présenté.

3. Correspondance et communications

Le Président communique les dates des prochains conseils communaux, soit :

Jeudi 11 avril 2013

Jeudi 06 juin 2013

Vendredi 27 septembre 2013 à Praz-Riond

Jeudi 12 décembre 2013

4. Préavis municipal N° 01/2013 concernant le déplacement de la conduite d'eau potable sur la parcelle 423 à Lavey-les-Bains

M. Yvan PONNAZ, Syndic, remercie les conseillères et conseillers pour leur participation à cette séance dictée par un calendrier « extra-communal » afin de ne pas retarder l'avancement des travaux de ce chantier. Pour le reste, il passe la parole à M. Mario DA SILVA, Municipal, pour ce qui est un peu son baptême du feu pour le Conseil communal.

M. Mario DA SILVA, Municipal, informe qu'un bâtiment locatif est actuellement en construction sur la parcelle N° 423 à Lavey-les-Bains. Toutefois, une conduite d'eau potable traverse cette parcelle selon la servitude inscrite au registre foncier en faveur de la Commune de Lavey-Morcles. La Municipalité est donc obligée de déplacer cette conduite et va profiter de poser une nouvelle borne hydrante. Ces travaux donnent droit à un subside de l'ECA.

Le Président remercie M. le Syndic et M. DA SILVA et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Johnny CHESAUX lit le rapport de la commission qui recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 01/2013 concernant le déplacement de la conduite d'eau potable sur la parcelle N° 423 à Lavey-les-Bains tel que présenté.

Le Président remercie M. Johnny CHESAUX et ouvre la discussion.

- Mme Pascale HAUSWIRTH rappelle que l'article 693 du code civil suisse prévoit que pour les frais de déplacement de la conduite, le propriétaire grevé pourrait être tenu de payer une part équitable des frais. La Municipalité a-t-elle étudié cette possibilité ?

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe qu'après renseignements pris auprès d'un bureau d'ingénieur, aucune bonne raison n'a été trouvée pour faire participer le propriétaire à ces frais.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 01/2013

- *vu le préavis municipal N° 01/2013 du 23 janvier 2013 concernant le déplacement de la conduite d'eau potable sur la parcelle N° 423 à Lavey-les-Bains*
- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'octroyer**, à l'unanimité, le budget nécessaire pour effectuer les travaux de déplacement de la conduite d'eau potable sur la parcelle N° 423 à Lavey-les-Bains.

5. Communications de la Municipalité

M. Yvan PONNAZ, Syndic, aimerait d'abord saluer l'arrivée de M. DA SILVA au sein du collège municipal. L'élection tacite a permis de limiter le temps de fonctionnement à 4 municipaux et M. DA SILVA a pu être mis tout de suite dans le bain, comme vous avez pu le voir avec le préavis. Le sérieux et l'engagement qu'il a déjà démontré fait que la municipalité est en confiance pour aborder les prochains mois mais M. Yvan PONNAZ, Syndic, profite de l'occasion pour lui souhaiter publiquement la bienvenue.

Pour le reste, les communications usuelles par écrit seront transmises pour le prochain conseil communal. Toutefois, il donne quelques communications verbales sur l'état de certains dossiers.

Enquêtes

Deux enquêtes vont être réalisées auprès de la population :

- la première concerne la sécurité publique

Il s'agit de la première pour l'instauration du concept « Police – population », anciennement « surveillance mutuelle des habitations »

Le but est de récolter des informations sur le sentiment d'insécurité qui règne sur la commune.

- la deuxième consiste à demander aux habitants dans quelle mesure ils sont prêts à participer à la vie sociétale du village, soit en tant que « spectateurs », soit comme bénévoles.

Dans le même ordre d'idée, les sociétés locales sont invitées à une séance d'échanges avec la municipalité le 7 mars prochain. Les points suivants seront évoqués :

- Orientation actuelle de la Municipalité par rapport aux sociétés locales
- Attentes des sociétés par rapport à la Municipalité
- Modèle d'organisation des manifestations villageoises à Lavey
- Rôle du Cartel des sociétés locales
- Manière de présenter les sociétés aux nouveaux habitants

Taxe sur les divertissements

M. Yvan PONNAZ, Syndic, revient sur l'attaque faite contre la Municipalité par Les Bains de Lavey. Le recours sur la décision elle-même n'étant pas possible, ils ont attaqué la légalité de la décision auprès de la cour constitutionnelle.

La Municipalité a transmis un argumentaire solide et reste confiante.

Mme METTRAUX, Cheffe du département de l'intérieur, a également transmis ses arguments à la cour, appuyant la commune sur la légalité de sa décision.

La Municipalité reste donc dans l'attente de la décision de la cour constitutionnelle puis probablement du recours au Tribunal fédéral.

Il faut donc s'armer de patience et ne pas perdre confiance.

Projet Lavey+

L'enquête officielle s'est terminée le 11 février, qui a donné lieu à quelques oppositions émanant pour la plupart de particuliers.

Par rapport à l'ampleur du chantier et des nuisances qui en découleront, la Municipalité estime ne pas détenir toutes les compétences pour un examen avisé du dossier d'enquête. Toutefois elle souhaite assumer sa responsabilité. C'est la raison pour laquelle, elle a décidé de mandater un bureau d'experts pour examiner le dossier avec un œil critique, orienté « terrain » pour préserver les intérêts environnementaux et financiers de la Commune.

Bien sûr, cela a un coût et probablement nous devons déplorer un dépassement de budget.

M. Dominique MORISOD, Municipal, revient sur le projet de fusion concernant le service de défense incendie. Il s'agit encore d'une phase transitoire.

Une Association intercommunale avec tous les points juridiques prend beaucoup de temps.

La collaboration avec St-Maurice a été réglée par une convention. Il n'y aura qu'un seul commandement.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que M. Mario DA SILVA a repris le même département laissé vacant par M. Joël ANSERMET.

- M. Pierre-Alain CHESAUX demande ce qu'il en est concernant la Géothermie.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'il n'y a aucune nouvelle à ce sujet.

6. Propositions individuelles

Aucune proposition.

7. Divers

Le Président informe les Conseillères et Conseillers que le bureau du Conseil essaie de faire un tournus pour nommer les commissions. Toutefois le nombre de conseillers étant de 29, nous devons faire appel aux membres nommés dans les commissions permanentes. Il faudra vous attendre à siéger plus souvent.

10. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 20 h 30

Adopté en séance ordinaire du 25 avril 2013

Le Président :

La Secrétaire :

René Ansermet

Monique Balet